



# Procès-verbal tenant lieu de compte rendu CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 19 novembre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de PLOGONNEC (Finistère), légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier LEROY, Maire.

**Membres présents** : Didier LEROY, Pascal LE GOFF, Annick PHILIPPE, Annabelle CHARDONNEL, Mickaël ROINNE, Carole LE FLOC'H, Marie-Thérèse DANTIC, Pascal LE FEUNTEUN, Marie-Annick CANEVET, Véronique LE GRAND, Hervé CADIOU, Emmanuel PINEAU, Caroline MARONAT, Julie DE SOUSA, Ludovic BARON,

M. Jean-Luc RENEVOT est présent à partir du vote relatif aux « demandes de subventions culturelles et sportives originales ».

**Absent(s) ayant donné procuration** :

Mme Dominique PERSON a donné procuration à Mme Annick PHILIPPE,  
M. Daniel PLOUZENNEC a donné procuration à M. Didier LEROY,  
Mme Emilie LEFEUVRE a donné procuration à Mme Julie DE SOUSA,

**Absent(s)** :

M. Terence CARPENTIER,  
Mme Marie-Anne BLÉAS,  
M. Julien MARC,  
M. Yoann SEZNEC,

**Nombre de membres** :

Afférents au Conseil municipal : 23

Présents : 15 puis 16 à partir du vote relatif aux « demandes de subventions culturelles et sportives originales »

Votants : 18 puis 19 à partir du vote relatif aux « demandes de subventions culturelles et sportives originales »

**Date de la convocation** : 12/11/2021

**Date d'affichage de la convocation** : 12/11/2021

**Acte rendu exécutoire :**

Après transmission en Préfecture le : 26/11/2021

Date d'affichage en mairie : 26/11/2021

**A été nommé(e) secrétaire :**

\*\*\*\*\*

**Le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux présents et constate que le quorum est  
atteint**

\*\*\*\*\*

## **Ordre du jour :**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

---

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des délégations du conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT

### **FINANCES – RESSOURCES HUMAINES**

---

1. Décision modificative n°2 budget commune
2. Subventions 2021
3. Renouvellement convention RGPD avec le CDG29
4. Tarifs communaux 2022

### **URBANISME - FONCIER**

---

5. Acquisitions foncières secteur de Llandysul
6. Dématérialisation des autorisations d'urbanisme : approbation des CGU

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

---

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2021.

### COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal a décidé, par délibération du 19 février 2021, de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions, dont la signature des marchés à procédure adaptée. Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions prise en vertu de cette délégation (engagements de dépenses).

Date	Tiers	Objet	Opération	Mt. HT
07/10/2021	LE BER	Dépose de 2 retables et d'un confessionnal au sein de l'église Saint Thurien	00165	4 049,21 €
19/10/2021	ATELIER St JACQ	Aménagement accueil mairie	00177	6 903,20 €
25/10/2021	JO SIMONS	Réaménagement des allées du cimetière	00190	107 042,97 €
27/10/2021	3D OUEST	Logiciel Enfance, Cantine et Périscolaire - 2021	00163	9 825,00 €
28/10/2021	TRAFIC	Radars pédagogiques (solaire)	00166	3 597,60 €
29/10/2021	SYNDICAT DEP	Remplacement d'un mât rue de la Presqu'île	00193	1 500,00 €
29/10/2021	SYNDICAT DEP	Travaux d'éclairage public venelle des hortensias	00193	10 534,36 €
29/10/2021	SYNDICAT DEP	Travaux éclairage public parking de Llandysul	00189	21 950,00 €
08/11/2021	PROLIANS-CMB	Fournitures grillage école PG		2 931,20 €
08/11/2021	PEPINIERES LE L	Achat de végétaux		1 893,82 €
08/11/2021	LA MECA JARD	Acquisition 2 tronçonneuses et 1 débroussailleuse	multi	1 522,21 €
08/11/2021	SPORT & DEVELOP	Remplacement porte et encadré terrain de tennis		2 825,57 €
09/11/2021	HELIOS ATLAN	Aménagement du Croezou - Lot n°1 : Terrassements, voirie, assainissement -...	00186	25 273,75 €
09/11/2021	ATLANTIC GRENAI	Aménagement du Croezou - Lot n°1 : Terrassements, voirie, assainissement -...	00186	12 428,00 €
18/11/2021	COLAS CENTRE	Entretien et modernisation de la voirie communale - Création passage piéton ...	00166	6 154,20 €
		<b>Total de la sélection</b>		<b>218 431,09 €</b>

**Délibération n° 2021-053 : Décision modificative n°2 budget commune**

Rapportrice : Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire en charge des Finances

Mme Annick PHILIPPE, propose au Conseil Municipal la décision modificative n° 2/2021 suivante :

**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
66111 (011) – Intérêts réglés à l'échéance	- 2 500.00	7788 (77) - Produits exceptionnels divers	+ 32 800.00
023 – Virement à la section d'investissement	+ 35 300.00		
<b>Total</b>	<b>+ 32 800.00</b>	<b>Total</b>	<b>+ 32 800.00</b>

**Section d'investissement**

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre/ opération)	Montant	Article (chapitre / opération)	Montant
1641 (16) – Emprunts en euros	+ 2 500.00	021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 35 300.00
202 (chap 20 hors opération) – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	+ 6 000.00	1323 (chap 13 hors opération) -	+ 2 000.00
		1328 (163) – Autres subventions	+ 2 900.00
2313 (165) - Constructions	+ 15 500.00	1342 (166) – Amendes de police	+ 10 100.00
2184 (177) - Mobilier	+ 10 000.00	1328 (177) – Autres subventions	+ 10 000.00
2315 (186) - Installations, matériel et outillage techniques	+ 35 000.00	1323 (186) – Subventions Département	+ 41 500.00
2041582 (189) – Bâtiments et installations	+ 7 000.00	13258 (193) – Subventions Autres groupements	+ 7 200.00
2128 (189) – Autres agencements et aménagements de terrains	+ 2 000.00		
2313 (190) - Constructions	+ 31 000.00		
<b>Total</b>	<b>+ 109 000.00</b>	<b>Total</b>	<b>+ 109 000.00</b>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Vote** la décision modificative budget commune n°2/2021.

## Délibération n° 2021-054 : Subventions 2021

Rapportrice : Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire en charge des Finances

Avant tout débat sur l'attribution des subventions 2021, le Maire rappelle qu'un conseiller municipal ne doit pas participer au débat et au vote d'une délibération à laquelle il est intéressé au sens de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Aussi, chaque subvention fera l'objet d'un débat et d'un vote spécifique pour permettre à chaque conseiller municipal de ne pas siéger lorsqu'il est susceptible d'être intéressé au sens de l'article L 2131-11 du CGCT.

Mme Carole LE FLOC'H sort de la salle et ne participe pas au débat ni au vote de la subvention pour l'association « Les Ecureuils Sportifs de Plogoniec »

Mme Annick PHILIPPE précise que les propositions de subvention 2021 ont préalablement été travaillées en Commission Finances du 15 novembre 2021.

<b>Subvention de fonctionnement annuel</b>			
<b>ASSOCIATION</b>	<b>Subvention 2020</b>	<b>Proposition 2021</b>	<b>Vote</b>
ECUREUILS SPORTIFS de PLOGONIEC	2 400 €	<b>2 400 €</b>	<b>Unanimité</b> Mme Carole LE FLOC'H sort de la salle et ne participe pas au débat ni au vote
CYCLO VTT REDERIEEN	750 €	<b>500 €</b>	<b>Unanimité</b>
DOJO DU PORZAY-NEVET	600 €	<b>430 €</b>	<b>Unanimité</b>
CAP SUR LA DANSE	450 €	<b>400 €</b>	<b>Unanimité</b>
COMITE DE JUMELAGE	300 € + 700 € excep	<b>300 €</b>	<b>Unanimité</b>
ANCIENS COMBATTANTS FNACA	560 €	<b>400 €</b>	<b>Unanimité</b>
CERCLE CELTIQUE SPARFELLED PLOGONEG	500 €	<b>400 €</b>	<b>Unanimité</b>
PLOGONIEC SUR SCENE	600 € + subv Excep versée 792 €	<b>600 €</b>	<b>Unanimité</b>
GYM POUR TOUS	450 €	<b>300 €</b>	<b>Unanimité</b>
T'ES CAP	0 €	<b>150 €</b>	<b>Unanimité</b>

**TOTAL Subventions de fonctionnement annuel attribuées : 5 880 €.**

➤ **INITIATIVES CULTURELLES ET SPORTIVES ORIGINALES**

La commune a décidé de soutenir financièrement les initiatives culturelles et sportives portées par les associations locales et organisées sur la commune.

Les modalités de participation sont les suivantes :

- Participation de la commune à hauteur de 30 % du coût total du projet plafonné à 1 500 € par action,
- Versement en 2 temps : acompte de 50 % après décision d'attribution de la subvention puis solde à terme échu sur présentation des factures des frais engagés.

<b>Demande de subvention culturelle et sportive originale</b>			
<b>ASSOCIATION</b>	<b>Proposition 2021</b>		<b>Vote</b>
CHORALE KAN AR NEVET	<b>300 €</b>	Concert de Noël le 12 décembre avec quatuor Pontecelli église de Plogonnec. Pas de demande de subvention annuelle.	<b>Unanimité</b>
KEMPER KERNE SPORT	<b>500 €</b>	Subvention des éditions précédentes 500 €, Locronan et Quimper 1 000 €, mise à dispo des locaux Pen ar Vern et Arpège.	<b>Unanimité</b>
PLOGONNEC SUR SCENE	<b>410 €</b>	Spectacle 16 et 17/10/2021. Pas de recettes entrées payantes, recettes au chapeau. Le montant de la subvention demandée = frais d'éclairage et sono	<b>Unanimité</b>

**TOTAL Subventions culturelles et sportives originales attribuées : 1 210 €.**

**Le Conseil Municipal, après un débat et un vote spécifique à chaque subvention, à l'unanimité,**

- **Vote** les subventions 2021

## Délibération n° 2021-055 : Renouvellement convention RGPD avec le CDG29

---

Rapportrice : Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire en charge des Finances

Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 et impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire en charge des Finances rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Le Centre de Gestion du Finistère s'est positionné dès 2018 sur cette mission en proposant un accompagnement mutualisé aux collectivités dans leur mise en conformité au RGPD pour une durée de 3 ans. Notre convention d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion arrive à terme.

Les collectivités locales recourent toujours plus aux outils informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence. Les applications ou fichiers utilisés recensent de nombreuses informations sur les usagers et les agents. Ces données ont une grande valeur pour les pirates informatiques comme en témoignent les cyber-attaques dont sont victimes ces derniers temps de nombreuses collectivités : le Grand Ancey, Marseille... Et dans notre département Finistère Habitat.

Plus le niveau de sécurisation des systèmes d'information et de sensibilisation des acteurs internes est élevé, plus l'attaque est difficile à mener. C'est pourquoi, Le Centre de Gestion propose de poursuivre son action en maintenant un très haut niveau de vigilance auprès des collectivités.

Les élus sont responsables de la sécurité des données personnelles que la collectivité traite.

L'avenant à la convention d'adhésion au service d'assistance proposé par le Centre de Gestion a pour objet de prolonger sa durée de 5 ans, soit de 2022 à 2026 inclus, pour un montant forfaitaire annuel de 2 150 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29, et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

## Délibération n° 2021-056 : Tarifs communaux 2022

Rapportrice : Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire en charge des Finances

Mme Annick PHILIPPE, propose au Conseil Municipal les tarifs communaux 2022 suivants :

### TARIFS MUNICIPAUX PROPOSITION 2022

	Tarif 2021	Tarif 2022
<b><u>PHOTOCOPIES</u></b>		
(A4 noir et blanc recto)	0,20 €	0,20 €
gratuité pour les demandeurs d'emploi		
Association locales de PLOGONNEC		
Forfait de 200 photocopies gratuites		
<b><u>DROIT DE PLACE</u></b>		
Occasionnel	34,00 €	34,00 €
Permanent/mois (facturation à compter du deuxième mois de présence)	17,50 €	17,50 €
Permanent/an (facturation à compter du deuxième mois de présence)	205,00 €	205,00 €
Commerce sédentaire à l'étalage (mètre linéaire)	2,10 €	2,10 €
<b><u>CIMETIERE</u></b>		
<b>Concessions</b>		
simple (15 ans)	125,00 €	125,00 €
double (15 ans)	250,00 €	250,00 €
simple (30 ans)		
double (30 ans)		
provisoire 5 ans	50,00 €	50,00 €
<b>Columbarium</b>		
1ère acquisition (durée 10 ans)	550,00 €	550,00 €

renouvellement 10 ans	125,00 €	125,00 €	
15 ans			
30 ans			
Mini-concession cinéraire (30 ans)			
<b>LOCATIONS SALLES COMMUNALES</b>			
<i>Location de salle pour réunions électorales (salle Névet ou Steir)</i>	gratuité	gratuité	
<b>Salle de Penn ar vern pour réception week-end et jours fériés</b>			
	300,00 €	300,00 €	
<b>Location semaine à la journée</b>		200,00 €	<b>Contrat à adapter</b>
caution dégradations	400,00 €	400,00 €	
caution ménage	150,00 €	150,00 €	
<i>Réservation prise sous condition versement acompte</i>	100,00 €	100,00 €	
<b>Foyer communal /Hall de l'ARPEGE/Pen ar Vern/MPT ST Albin</b>			
<b>organismes extérieurs :</b>			
1/2 journée	60,00 €	60,00 €	
journée	120,00 €	120,00 €	
Cours divers (peinture, dessin, broderie...)/Trim (séance de 4h),	50,00 €	50,00 €	<b>Facturer TR4 2021</b>
<b>Salle socio-culturelle l'ARPEGE/Complexe sportif</b>			
<b><u>Location pour manifestation</u></b>			
Associations locales	gratuité	gratuité	
Associations extérieures à caractère social/humanitaire/collectivités et autres administrations	275,00 €	275,00 €	
Entreprises locales et associations extérieures	550 € *	550 € *	
Entreprises extérieures	750 € *	750 € *	
<i>* Demi-tarif à compter du deuxième journée consécutive même tiers</i>			
<u>Caution (dégradation)</u>	600,00 €	600,00 €	<b>Chèques à prendre à la réservation</b>
<u>Caution clefs</u>	100,00 €	100,00 €	
<u>Caution ménage</u>		300,00 €	
<b><u>Location pour activités régulières (1h par semaine)</u></b>			

	* cf texte ci- dessous	* cf texte ci- dessous	Chèques à prendre à la réservation
Associations extérieures et entreprises			
<u>Caution (dégradation)</u>	600,00 €	600,00 €	
<u>Caution clefs</u>	100,00 €	100,00 €	
<b><u>TRAVAUX PAR LES SERVICES TECHNIQUES (Travaux d'urgence uniquement)</u></b>			
-	131,00 €	131,00 €	
Forfait pose de busage jusqu'à 6ml	56,00 €	56,00 €	
Buse <200 (ml TTC)	60,00 €	60,00 €	
Buse <250 (ml TTC)	71,00 €	71,00 €	
Buse <300 (ml TTC)	57,00 €	57,00 €	
Heure tractopelle (prestation)	42,00 €	42,00 €	
Heure épareuse (prestation)	35,00 €	35,00 €	

**Location pour une activité régulière à une association extérieure ou à un professionnel de :**

l'un des espaces de la nouvelle salle (salle dojo, salle du bas ou salle de l'étage)

la halle des sports

l'Arpège

Tarif proposé : 7.50 € par heure de réservation.

Caution : 400 €.

Caution clefs : 100€.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Vote** les tarifs 2022 proposés.

## URBANISME - FONCIER

### Délibération n° 2021-057 : Acquisitions foncières secteur de Llandysul

Rapporteur : M. Pascal LE GOFF, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge de l'Urbanisme

M. Pascal LE GOFF informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du parking de Llandysul des acquisitions foncières sont nécessaires.

L'acquisition d'une emprise d'environ 12 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AC73 appartenant actuellement au Crédit Agricole permettrait la réalisation d'un cheminement doux.

Et l'acquisition d'une emprise d'environ 739 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AC75 appartenant actuellement à la boulangerie permettrait la création de places de stationnement et d'une nouvelle sortie du parking de Llandysul directement sur la rue de Pont Peronic.

Le montant de l'acquisition est fixé à 10 € du m<sup>2</sup>.



#### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'acquisition de l'emprise de 12 m<sup>2</sup> environ issue de la parcelle AC73 et l'acquisition de l'emprise de 739 m<sup>2</sup> environ issue de la parcelle AC75 pour un montant de 10 € du m<sup>2</sup>.
- **Autorise** le Maire à signer tout acte administratif ou notarié dont le compromis de vente et l'acte authentique de vente, se rapportant à cette affaire.

## **Délibération n° 2021-058 : Dématérialisation des autorisations d'urbanisme : approbation des CGU**

---

Rapporteur : M. Pascal LE GOFF, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge de l'Urbanisme

M. Pascal LE GOFF informe le Conseil Municipal qu'au 1er janvier 2022, les administrés pourront transmettre à l'administration par voie électronique leurs demandes d'autorisations d'urbanisme. Il est nécessaire d'approuver les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du téléservice de dépôt en ligne des autorisations d'urbanisme.

En application de l'article L. 112-8 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA) et de ses décrets, à compter du 1er janvier 2022, les communes devront être en capacité de recevoir des saisines par voie électronique (SVE) en matière d'urbanisme.

En parallèle la loi n°2018-1021 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite ELAN) du 23 novembre 2018 impose aux communes de plus de 3 500 habitants d'avoir une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisations d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) déposées à compter du 1er janvier 2022.

Afin de préparer cette échéance, Quimper Bretagne Occidentale a proposé à ses usagers, depuis le 16 novembre 2020 pour la ville de Quimper et depuis le 15 mars 2021 pour l'ensemble des communes instruites par Quimper Bretagne Occidentale, le dépôt en ligne des certificats d'urbanisme de simple information (CUa) et des déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

Le téléservice est accessible depuis les sites internet de QBO et de ses communes membres et permet de déposer les dossiers sur chacune des communes.

Le dépôt en ligne va donc maintenant être étendu à l'ensemble des autorisations d'urbanisme (déclaration préalable de travaux, permis de construire, lotissement...).

Ce dispositif de dépôt en ligne, totalement gratuit pour l'utilisateur (particulier ou professionnel), permettra, pour ceux qui souhaitent l'utiliser, de simplifier les démarches de dépôt et de suivi des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Cette mise en place nécessite que le portail internet définisse ses Conditions Générales d'Utilisation (CGU) qui régissent les modalités d'utilisation du téléservice.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à valider les Conditions Générales d'Utilisation (CGU).

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise** le Maire à valider les Conditions Générales d'Utilisation.

## INFORMATIONS ET QUESTION DIVERSES

Sans objet

La séance est levée à 21h20

La/le secrétaire de séance :

LEROY Didier	LE GOFF Pascal	PHILIPPE Annick	RENEVOT Jean-Luc
CHARDONNEL Annabelle	ROINNÉ Mickaël	LE FLOCH Carole	DANTIC Marie-Thérèse
PERSON Dominique  <b>Absent</b>	LE FEUNTEUN Pascal	CANEVET Marie-Annick	PLOUZENNEC Daniel  <b>Absent</b>
LE GRAND Véronique	CADIOU Hervé	PINEAU Emmanuel	MARONAT Caroline
DE SOUSA Julie	CARPENTIER Terence  <b>Absent</b>	BARON Ludovic	BLÉAS Marie-Anne  <b>Absente</b>
LEFEUVRE Émilie  <b>Absente</b>	MARC Julien  <b>Absent</b>	SEZNEC Yoann  <b>Absent</b>	